



Aperçu des émissions couvertes par le SEQE pour les installations stationnaires (2013-2018)

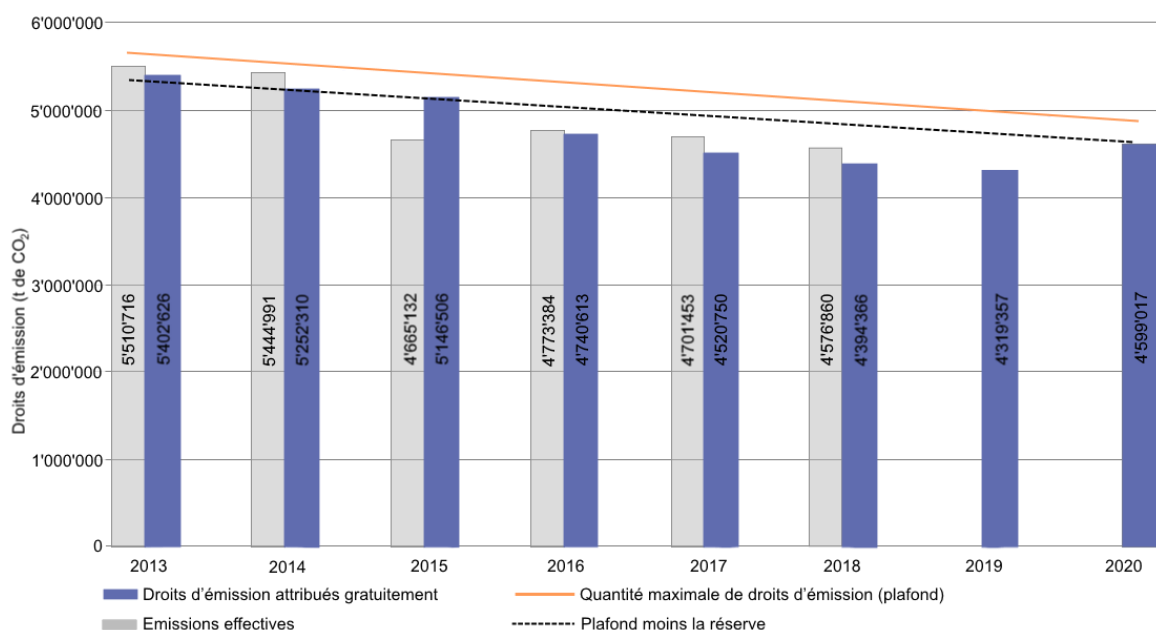
De 2013 à 2018, les entreprises participant au système d'échange de quotas d'émission (SEQE) ont émis au total 29 672 536 tonnes d'équivalents CO₂ (t éq.-CO₂). Durant cette période, elles se sont vu attribuer gratuitement 29 457 171 droits d'émission. Elles ont en outre acheté aux enchères 2 879 485 droits d'émission, la dernière vente ayant eu lieu en mars 2019 au prix de 7.15 francs l'unité. En 2018, le SEQE suisse comptait 53 participants.

Participants au SEQE

En 2013, sur les 107 entreprises tenues de participer au SEQE, 58 ont demandé à en être exclues (opt-out) et 4 entreprises ont demandé à y participer sur une base volontaire (opt-in). La quantité maximale de droits d'émission disponibles (plafond ou cap) a été calculée sur la base des données historiques de 2008 à 2012 des 53 participants. Les quantités de droits attribués à chaque entreprise ont été réduites d'un facteur (unique) de correction supra-sectoriel car leur somme, soustraction faite d'une réserve, dépassait le plafond. Depuis 2013, trois entreprises supplémentaires ont rempli les critères de participation et trois sont sorties du SEQE en raison de leur fermeture. Le nombre des participants s'élève donc actuellement à 53.

Droits d'émission attribués gratuitement et émissions de gaz à effet de serre

En raison de modifications de la capacité de production, 304 508 droits d'émission supplémentaires ont été attribués gratuitement ; aucune modification de la capacité de production n'a entraîné de diminution du plafond. Des fermetures (partielles) ont quant à elles engendré une réduction de 1 481 072 droits d'émission. La quantité de droits attribués gratuitement a ainsi été réduite de 1 176 564 unités. Les droits d'émission manquants sont alors retirés de la réserve et le surplus est transféré dans celle-ci.

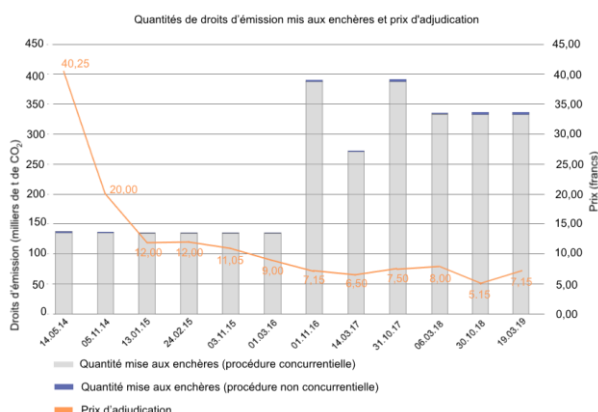


Graphique 1 : aperçu global des droits d'émission du SEQE suisse

Ainsi, la période 2013-2018 affiche un déficit de 215 365 droits d'émission (tableau 1).

Mise aux enchères de droits d'émission

Jusqu'à présent, environ 3,2 millions de droits d'émission ont été mis aux enchères. Lors de la première mise aux enchères, en mai 2014, le prix d'adjudication était de 40 fr. 25. Celui de la dernière vente, en mars 2019, a baissé à 7 fr. 15. L'évolution des quantités mises aux enchères et des prix d'adjudication est représentée dans le graphique 2.



Graphique 2 : évolution des quantités mises aux enchères et des prix d'adjudication

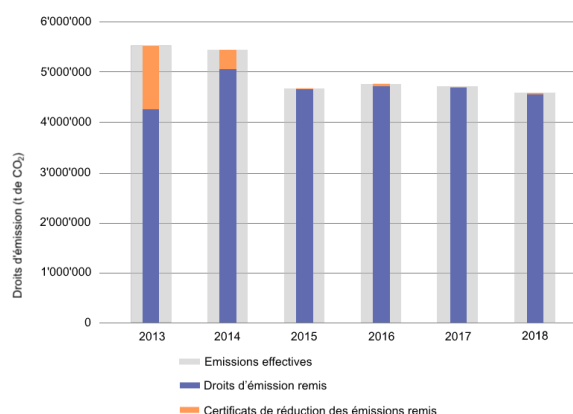
Cette importante baisse de prix pourrait être liée à l'introduction, au 1^{er} décembre

2014, de la réglementation des cas de rigueur, mais aussi à l'accord sur le couplage des SEQE de la Suisse et de l'UE, paraphé en janvier 2016. La réglementation des cas de rigueur permet aux participants au SEQE qui ne peuvent pas acquérir de droits d'émission dans des conditions acceptables de comptabiliser une plus grande quantité de certificats étrangers de réduction des émissions. Cette réglementation transitoire impliquant un rapprochement des prix avec ceux du SEQE de l'UE, aucune demande d'évaluation au titre de cas de rigueur n'a été déposée jusqu'ici.

Remise

Les participants au SEQE déjà exemptés de la taxe sur le CO₂ au cours de la première période d'engagement (2008-2012) ont pu reporter leurs droits d'émission non utilisés sur la deuxième période (2013-2020). Au total, 28 636 droits d'émission issus de la première période (CHU) ont été remis pour couvrir les émissions produites en 2013. En outre, 129 105 droits d'émission de la première période ont été convertis en droits d'émission pour la deuxième période (CHU2).

En plus des droits reportés et de ceux attribués gratuitement, il est possible de remettre, en quantité limitée, des certificats étrangers de réduction des émissions. Les émissions effectives des années 2013 à 2018 (29 672 536 t d'éq.-CO₂) ont été couvertes à hauteur de 93,84 % par des CHU2, de 0,10 % par des CHU et de 6,06 % par des certificats étrangers.



Graphique 3: aperçu des unités remises

Tableau 1: taux de couverture par secteur

	Participants au SEQE 2018	Droits attribués gratuitement 2013-2018 [CHU2]	Émissions 2013-2018 [t d'éq.-CO ₂]	Différence	Taux de couverture
Chauffage à distance	15	1 056 270	1 951 896	-895 626	54,1%
Papier	4	1 630 265	694 114	936 151	234,9%
Métal	6	1 370 723	1 309 456	61 267	104,7%
Ciment, pierres et terre	8	17 105 161	15 976 882	1 128 279	107,1%
Industrie chimique/pharmaceutique	11	4 098 139	5 047 153	-949 014	81,2%
Raffineries	2	3 111 396	3 574 179	-462 783	87,1%
Autres	7	1 085 217	1 118 856	-33 639	97,0%
Total	53	29 457 171	29 672 536	-215 365	99,3%

Données et faits (situation actuelle)

Participants	53 entreprises (49 obligatoires et 4 volontaires)
Droits attribués gratuitement	Augmentation des quantités de droits attribués gratuitement à hauteur de 304 508 en raison de modifications de capacité Diminution des quantités de droits attribués gratuitement à hauteur de 1 481 072 en raison de fermetures partielles
Total des émissions 2013-2018	29 672 536 t d'éq.-CO ₂
Droits d'émission remis (CHU2 et CHU)	27 874 159
Certificats de réduction des émissions remis	1 798 377
Prix d'adjudication (mars 2019)	7 fr. 15

Prochains délais

10.09. – 17.09 2019	2 ^e mise aux enchères 2019
31.3.2020	Délai de remise du rapport de suivi 2019
30.4.2020	Délai de remise pour l'année 2019